



FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

reconnue d'utilité publique par décret du 8 décembre 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE	4
GOVERNANCE	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
LE BUREAU	5
LES COMITÉS D'ACTION	6
LE COMITÉ FINANCIER	7
L'ÉQUIPE PERMANENTE DE LA FONDATION	8
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	9
LE COMITÉ DE SÉLECTION	9
LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE	8
LE CERCLE DES AMIS	10
LES PRIX DE LA FONDATION 2017 - 2018	10
COMMUNICATION	15
LES LIBÉRALITÉS	16
RAPPORT DE GESTION 2018	17
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	17
RESSOURCES	19
CHARGES	20
PLACEMENTS	23
ANALYSE DU BILAN	25
RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE	25
BILAN 2018 SIMPLIFIÉ	26
COMPTE DE RÉSULTAT 2018 SIMPLIFIÉ	26
CONCLUSION	27
CONTACTS	27

ÉDITO

L'année 2018 a été le théâtre de cérémonies et manifestations douloureuses ou plus agréables comme cela se produit au hasard des événements.

En premier, je rappellerai le décès de Jean Claude Gouëllain, président de la fondation en exercice, le 22 mars 2018, et précédemment président de la fédération nationale des plus grands invalides de guerre (de 1988 à 2010), que nous n'oublierons pas.

De plus, M^{me} Pascale Fodé, directrice du CERAH, par suite d'un problème de santé, a été contrainte de nous quitter, en raison des difficultés de déplacement qu'elle rencontre maintenant.

Nous avons par ailleurs enregistré l'élection de Sophie Le Ferran et Gaëtan de la Vergne au conseil d'administration de la fondation.

Joseph-Émile Serna précédemment élu, en est devenu le trésorier général, alors que Gaëtan de la Vergne a été nommé secrétaire général.

Sur un autre plan, avec l'active participation de Patrice Molle, préfet honoraire, nous avons obtenu la modification des statuts de la fondation, plus adaptés à notre fonctionnement courant.

À la lecture de ce rapport d'activité, vous pouvez constater l'effort réalisé cette année sur le plan financier avec, en plus values latentes 716 677 € et en moins values latentes 195 877 €.

Avec la nouvelle équipe de notre bureau, maintenant en place, je vous remercie pour l'engagement qui est le vôtre à nos côtés, pour que « *vive la fondation* ».

André Auberger
Président

LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

La Fondation des plus grands invalides de guerre est une fondation reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 8 décembre 2010. À ce titre, elle peut recevoir des dons, donations et legs qui permettent, selon la volonté du donateur, d'initier de nouveaux projets ou de contribuer au développement des projets déjà engagés.

Ce statut particulier permet à ses donateurs de bénéficier des avantages fiscaux relatifs aux dons consentis aux fondations reconnues d'utilité publique, et plus précisément :

- pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable ;
- pour les personnes assujetties à l'Impôt sur la Fortune Immobilière, une diminution de leur cotisation égale à 75 % de leur don, dans la limite de 50 000 € ;
- pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pris dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT ;
- l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs.

GOUVERNANCE

La fondation a adopté un système de gestion moniste avec une gouvernance assurée par un conseil d'administration qui exerce un rôle essentiel dans l'élaboration et le suivi de l'action.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance de gouvernance de la Fondation. Par ses délibérations, il règle les missions de la Fondation. En particulier, il arrête le programme d'actions, adopte le rapport spécial annuel (rapport d'activité et de gestion), vote le budget, approuve les comptes de l'exercice clos et se prononce sur l'acceptation de dons et legs.

La fondation a été confrontée au décès de son président en exercice, président du conseil d'administration, Jean-Claude Gouëllain, survenu le 22 mars 2018.

Le 21 juin 2018, le conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau président (cf. statuts art. 3-11 et 4-1, ces fonctions ont une durée de quatre ans, et prennent fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat du membre remplacé) : après avoir pris connaissance des résultats du scrutin, le conseil d'administration a désigné **M. André Auburger comme président de la Fondation** des plus grands invalides de guerre, président du conseil d'administration, élu donc jusqu'en 2021.

Par ailleurs, suite à la démission de M. Jean-Pierre Dagorn, le conseil d'administration a ratifié la **cooptation de M. Joseph-Émile Serna** comme administrateur, membre du collège des personnalités qualifiées, le 29 mars 2018. Au cours de la même séance, M. Serna a été **nommé trésorier général** de la fondation.

Le 21 juin 2018, le CA a procédé à la nomination d'un membre fondateur (siège laissé vacant par le décès du président Gouëllain). Le conseil d'administration a ratifié la **cooptation de M^{me} Sophie Le Ferran** comme administrateur, membre du collège des fondateurs.

Suite à des ennuis de santé rendant difficiles ses déplacements sur Paris, nous avons enregistré la **démission du docteur Pascale Fodé** le 21 août 2018, de son poste d'administrateur, membre du collège des personnalités qualifiées.

Le 29 novembre 2018, le conseil d'administration a ratifié la **cooptation de M. Gaëtan de la Vergne** comme administrateur de la Fondation des plus grands invalides de guerre et membre du collège des personnalités qualifiées, en remplacement de M^{me} Pascale Fodé, démissionnaire.

Le conseil d'administration est articulé autour des trois collèges suivants :

Le collège des fondateurs

André Auberger, président de la Fondation, président du conseil d'administration ; Charles Deygas, vice-président, responsable du comité de la Mémoire ; Jean-Marie Leduc ; Sophie Le Ferran.

Le collège des membres de droit

Patrice Molle, préfet honoraire, représentant le ministre de l'intérieur ; Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant du ministre de la santé ; Véronique Peaucelle-Delelis, administratrice civile hors classe, représentant le ministre chargé des anciens combattants ; Christophe de Saint Chamas, général de corps d'armée, gouverneur des Invalides.

Le collège des personnalités qualifiées

Louis Cador, médecin général inspecteur ; Joseph-Émile Serna, trésorier général ; Jean Jeuland, responsable du comité Handicap et Accessibilité ; Gaëtan de la Vergne.

Au cours de l'année 2018, le conseil d'administration s'est réuni trois fois :

- ➔ le 29 mars
- ➔ le 21 juin
- ➔ le 29 novembre

Le bureau

Conformément à l'article 4 des statuts, un bureau est élu par le conseil d'administration, pour une durée de trois ans. Il est chargé d'instruire toutes les questions et affaires soumises à l'instance suprême de gouvernance.

Il est composé de la manière suivante :

- président : André Auberger ;
- vice-président : Charles Deygas ;
- secrétaire général : poste vacant ;
- trésorier général : Joseph-Émile Serna.

Au cours de l'année 2018, le bureau s'est réuni quatre fois :

- ➔ le 18 janvier
- ➔ le 8 mars
- ➔ le 6 juin
- ➔ le 18 octobre.

Les comités d'action

Quatre comités d'action ont été constitués avec pour mission de rechercher et proposer des dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre aux objectifs de la fondation.

Le **comité Scientifique et Médical** a pour objet le soutien à la recherche médicale fondamentale ou à l'acquisition d'équipements dans le domaine des déficiences motrices, sensorielles, psychiques ou mentales concernant plus particulièrement le grand handicap.

Il peut également prendre part à l'organisation ou au financement de prix ou de mémoires spécifiques. Il peut aussi intervenir en tant qu'organisateur ou participant dans des colloques, expositions ou conférences en rapport avec ses champs d'intervention.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales (unités de recherche, laboratoires, etc.) ou physiques (programmes de recherche dans le cadre de thèses) susceptibles de répondre à ces objectifs.

Il est composé de :

- Monsieur le Médecin général inspecteur Louis Cador, responsable du comité ;
- Monsieur le Professeur Gérard Saillant, président de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière ;
- Monsieur le Professeur Emmanuel Chartier-Kastler, urologue au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et au CHU Raymond Poincaré de Garches.

Le **comité Handicap et Accessibilité** a pour objectif de favoriser l'autonomie des mutilés et invalides militaires, et particulièrement des plus dépendants, en mettant en œuvre les moyens d'action suivants :

- soutien financier à la recherche « appareillage et aides techniques », ayant pour objet d'encourager des travaux de recherches visant à optimiser, en situation de vie courante, l'autonomie des personnes ayant une importante déficience motrice ou sensorielle.
- action de sensibilisation « accessibilité », déclinée en deux orientations : la publication d'une lettre trimestrielle sur le thème « handicap et accessibilité » auprès des parties prenantes pour la mise en œuvre de l'accessibilité et un éventuel partenariat associatif.

En s'inscrivant dans la démarche sociétale destinée à la promotion de l'accessibilité, ce comité contribue à faire progresser la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre à ces objectifs.

Il est composé de :

- Monsieur Jean Jeuland, responsable du comité ;
- Madame le docteur Pascale Fodé, chef du Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des personnes Handicapées (CERAH) jusqu'à sa démission le 21 août 2018 ;
- Monsieur Pierre-Marie Juranville, ancien président-directeur général d'Invacare ;
- Monsieur Éric Padieu, délégué interrégional à l'accompagnement des restructurations de défense, ancien directeur du CERAH.

Le **comité Sport et Jeunesse** s'adresse aux blessés militaires – hommes et femmes – en activité, essentiellement jeunes et qui souhaiteraient faire ou reprendre une activité physique et sportive, qu'ils restent après leur blessure en activité du ministère de la défense ou qu'ils soient réformés.

De la même façon, le comité « Sport et Jeunesse » s'adresse à tout militaire, victime civile non pensionnée ou atteinte par une maladie, cause de son handicap.

Le comité « Sport et Jeunesse » peut aussi soutenir un dossier présenté par un club sportif affilié à une fédération, membre du Comité national olympique et sportif français, à condition que, parmi ses pratiquants, il y ait au moins un licencié handicapé ressortissant du ministère de la défense ou des anciens combattants.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les candidatures d'hommes et de femmes, principalement jeunes, susceptibles de pratiquer une discipline sportive ou de progresser dans l'activité choisie, facilitant ainsi leur intégration dans la société.

Il est composé de :

- Monsieur le lieutenant-colonel Gaëtan de la Vergne, président du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides ;
- Monsieur le capitaine Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides.

Le **comité de la Mémoire** s'adresse à la jeunesse à travers la délivrance de prix ou l'organisation de manifestations de sensibilisation permettant aux jeunes de collèges ou lycées de mieux comprendre la vie de ceux qui ont participé aux guerres ou sont intervenus sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Il a également pour objet l'organisation ou la participation au financement de colloques, d'expositions ou de conférences, se rapportant aux mutilés et invalides de guerre et à l'histoire de la nation.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer des candidatures de personnes morales ou physiques, d'établissements scolaires ou de partenaires institutionnels susceptibles de répondre à ses objectifs.

Sa composition :

- Monsieur Charles Deygas, responsable du comité ;
- Monsieur l'inspecteur général des affaires sociales honoraire Christian Gal, administrateur ;
- Monsieur André Lézis, ancien directeur administratif et financier du patronat textile.

Le comité financier

Le comité financier est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux affaires financières. Il veille en particulier à la qualité de la gestion des actifs.

Sa composition :

- Monsieur Joseph-Émile Serna, trésorier général (depuis le 29 mars 2018) ;
- Monsieur André Auberger, secrétaire général ;
- Madame l'administratrice civile hors classe Véronique Peaucelle-Delelis, administrateur, membre de droit ;
- Monsieur Bernard Le Ferran, directeur.

L'équipe permanente de la fondation

La Fondation compte deux salariés permanents chargés de mettre en application la stratégie et les décisions arrêtées par le conseil d'administration :

Bernard Le Ferran	directeur	01 44 11 32 70 pgig@wanadoo.fr
Hélène Boulaye	cadre comptable	01 44 11 32 70 comptapgig@wanadoo.fr

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Le comité de sélection

Mis en place par le conseil d'administration au cours de l'année 2012, le comité de sélection a pour objectif d'étudier les projets proposés au financement par les comités d'action.

Émanation des instances existantes et de partenaires, il est composé :

- ➔ du secrétaire général et du directeur de la fondation ;
- ➔ de l'animateur de chaque comité d'action : recherche scientifique et médicale, handicap et accessibilité, sport et jeunesse et de la Mémoire ;
- ➔ des représentants du Cercle des Amis (au maximum quatre).

Il se réunit une fois par an, de préférence avant la fin de l'été.

Lors de cette réunion, les représentants du Cercle des Amis présentent les actions que les membres du cercle pourraient soutenir ainsi que leur montant. À cette occasion, le comité de sélection arrête la liste des projets qui seront soumis au conseil d'administration pour décision courant novembre.

Dans ce but, il présente et valorise les actions, manifestations ou projets novateurs intéressants ou utiles, menés, en particulier, par les membres du Cercle des Amis et qui seront récompensés par la fondation comme exemples à suivre.

Le comité d'analyse stratégique

Sur proposition conjointe du secrétaire général et du directeur, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un comité d'analyse stratégique. Cette structure est chargée, notamment dans la phase de croissance dans laquelle se trouve la fondation, de proposer au conseil d'administration les options stratégiques lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'éviter des erreurs coûteuses.

Ce comité stratégique est constitué d'une équipe resserrée, de six personnes au plus, pour privilégier la réactivité et l'efficacité. Il est composé de : M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis, M. le préfet Patrice Molle, M. Joseph-Émile Serna, M. Jean Jeuland, M. André Auberge et M. Bernard Le Ferran.

Il a pour objet :

- de définir la politique générale de la fondation, à savoir où l'on veut amener la structure, comment et avec quels moyens ;
- d'apporter au conseil d'administration une aide à la décision dans l'ensemble de ses champs usuels de compétence ;
- d'aider les comités d'action dans la recherche des projets ;
- de contribuer à la recherche de partenaires ;
- d'anticiper les grandes difficultés que va rencontrer la fondation, avec la disparition progressive des fondateurs actuels, ou au moins leur retrait des affaires, dans un terme plus ou moins rapproché (a priori dans une fourchette comprise entre 3 à 7 ans). Ce comité devra donc réfléchir avec une avance de phase suffisante aux différentes solutions envisageables pour pouvoir faire prendre au conseil d'administration, en temps voulu, les résolutions indispensables à la viabilité de la fondation ;
- de développer la prospective en matière économique ou sociale, et en particulier renforcer les synergies avec les collectivités et l'État.»

Le Cercle des Amis

Le Cercle des Amis est composé de partenaires institutionnels, de représentants d'entreprises, de fédérations, d'associations et de mécènes soutenant les actions ou opérations de la Fondation, dont les buts sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de Mémoire.

Les personnes morales ou physiques, qui participent à la réalisation de ces objectifs par financement ou apport de soutiens divers, constituent le « Cercle des Amis de la Fondation des *mutilés et invalides de guerre* ».

Ils désignent chaque année leurs représentants (au nombre maximum de quatre) pour arrêter, avec le comité de sélection, le choix des propositions de programmes qui sont soumises au conseil d'administration.

Les adhérents du Cercle peuvent proposer de financer un dossier. Des cofinancements sont envisageables selon l'importance de ces projets.

L'adhésion au Cercle des Amis conditionne l'engagement de respecter les objectifs des statuts de la Fondation et les dispositions arrêtées pour les comités d'action.

Cet engagement est effectué pour une durée minimum de trois ans pour une cotisation annuelle minimum de 5.000 €, versée selon les dispositions fiscales du mécénat au profit d'une fondation reconnue d'utilité publique. Il peut être limité à un an ; dans tous les cas, il est renouvelable.

Les Prix 2017-2018 de la Fondation

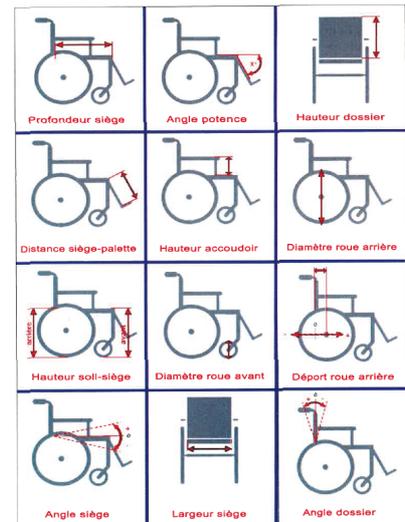


COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

LAURÉAT 2018

Un **prix d'honneur d'un montant de 19.500 €** a été décerné au **Centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH - INI)** pour le développement d'un **outil d'aide à la personnalisation des réglages des fauteuils roulants manuels (FRM)** visant à faciliter la participation des personnes à mobilité réduite à la vie sociale. Les résultats de ce projet sont en premier lieu la réalisation d'un ergomètre opérationnel à la fois pour les expérimentations scientifiques, mais aussi pour l'utilisation en ergothérapie. Cet ergomètre permettra notamment aux ergothérapeutes de tester rapidement et aisément différents réglages, préalablement à l'établissement du bon de commande du FRM. L'intérêt majeur de cet ergomètre par rapport aux procédures habituelles est qu'il ne nécessitera qu'un seul transfert pour tester l'ensemble des réglages. En effet, actuellement, chaque essai de nouvelle configuration nécessite un transfert de l'utilisateur hors puis dans le FRM, fatigant pour le patient et les ergothérapeutes.

Les destinataires de ce projet sont en premier lieu les écoles d'ergothérapie et les structures de formations de professionnels amenés à choisir et régler les FRM. Cet ergomètre sera par ailleurs utilisé en recherche, car il permet de simuler de nombreux réglages en réduisant les temps expérimentaux et la gêne pour le patient. Cependant, les bénéficiaires sont les utilisateurs de FRM eux-mêmes qui devraient se voir proposer des fauteuils mieux adaptés à leurs morphologies et leurs usages du fauteuil. Une meilleure mobilité des utilisateurs de FRM ainsi qu'une meilleure prévention de l'apparition des troubles musculo-squelettiques à l'épaule sont attendues à moyen et long termes.



Définition des principales dimensions d'un FRM.

Extrait de « *Le Fauteuil Roulant Manuel: Choix et Réglages* », ouvrage collectif sous la direction de François-Xavier Lepoutre (sauramps médical).

COMITÉ SPORT & JEUNESSE

LAURÉAT 2017



Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné au **Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI)** pour l'acquisition d'un **verticalisateur**, appareil permettant de mettre en position verticale les personnes qui n'ont pas la tonicité musculaire pour se tenir debout. Particulièrement recommandé pour les blessés médullaires (paraplégique et tétraplégique), cet équipement peut être utilisé aussi, sous certaines conditions, par des personnes ayant des flexions de la hanche ou du genou (appelés également flessum : perte de mobilité, permanente ou ponctuelle, d'une articulation qui s'enraidit en flexion).

Les évaluations cliniques démontrent que la verticalisation est bénéfique à la santé d'une personne paraplégique ou tétraplégique. L'optimisation de ces bienfaits s'obtient par l'alternance répétée de périodes relativement brèves, de la position « assis-debout-assis » : meilleur équilibre physique et bien-être psychologique, digestion facilitée, amélioration du transit intestinal et diminution des gaz, meilleure circulation sanguine, diminution des contractures musculaires, amélioration du tonus musculaire, réduction de la décalcification osseuse et du risque d'ostéoporose, meilleur fonctionnement rénal et vésical, prévention et aide au traitement des escarres, réduction sensible du nombre de transferts dans la journée.

Le verticalisateur sera utilisé par l'ensemble des adhérents à mobilité réduite du CSINI, tant sur les créneaux de réadaptation des hospitalisés et pensionnaires, que sur l'ensemble des sections sportives. En effet, les adhérents du CSINI profiteront de cet appareil en libre-service, incontournable au regard des bénéfices apportés.



Pour une démonstration,
flashez le qr-code
ou suivez le lien :
<https://www.youtube.com/watch?v=bVdNqeRMTpA>

COMITÉ SPORT & JEUNESSE (suite)

LAURÉAT 2018

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné au **Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI)** pour l'acquisition d'un **vélo isocinétique à manalié**.

Ce type d'appareil est très utilisé par les adhérents paraplégiques, tétraplégiques et les pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides. Son utilisation permet la mobilisation des membres inférieurs participant ainsi à améliorer le retour veineux, l'activité cardiaque, solliciter les articulations (hanche, genoux, cheville) afin de limiter les flexions. Cette machine est conçue pour contrôler et équilibrer les forces tout en supprimant les parasites pouvant être dus notamment à la spasticité.

D'autre part, elle offre la possibilité supplémentaire de mobiliser les membres supérieurs et, dans ce cas, s'adresse essentiellement aux personnes tétraplégiques et hémiplégiques.

Les bienfaits de cet appareil sont majoritairement d'ordre physiologique. De plus, l'acquisition de cet appareil va permettre également un travail en binôme, constituant ainsi une motivation supplémentaire, notamment auprès des pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides.

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont les pensionnaires, hospitalisés de l'Institution nationale des Invalides, militaires blessés des trois armées et de la Gendarmerie et les adhérents des sections sportives du CSINI.



Vélo isocinétique
THERA TRAINER TIGO 538

LAURÉAT 2017

Un **prix d'encouragement d'un montant de 3.000 €** a été décerné au **Comité régional Handisport Nouvelle-Aquitaine** pour l'acquisition de **fauteuils multisports**.

La réalisation du projet permettra la mise en place, le suivi, l'organisation et le développement de la politique sportive régionale et fédérale, en faveur des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Le matériel servira à plusieurs fonctions :

- aide technique (mise en situation) lors de la formation des bénévoles et des professionnels encadrant sport, et lors des formations fédérales. Pouvoir se projeter dans l'univers du handicap en pratiquant est primordial pour appréhender l'accompagnement de l'activité à développer. La pratique se déroule en intérieur sur des exercices ciblés et pédagogiques.

- journées d'accueil des personnes en situation handicap: lors de journées d'échanges annuelles avec les clubs, les communes et les multiples événements de pratiques et de découvertes.

La nouvelle organisation administrative des régions oblige les comités régionaux à recentrer leurs moyens. Le comité régional Handisport Nouvelle-Aquitaine ne possède que deux fauteuils multisports et la nouvelle organisation le conduit à étoffer ses moyens matériels sportifs, afin ensuite de les mutualiser auprès de tous les clubs, comités départementaux de cette nouvelle très grande région.



Fauteuil handisport MOTIVATION de chez ACTINOMIE

COMITÉ SPORT & JEUNESSE (suite)

LAURÉAT 2018



Un **prix d'encouragement d'un montant de 3.000€** a été décerné à l'**association Handisport Lyonnais - section cyclisme/tandem**, pour l'acquisition de **deux tandems**.

Les activités de la section cyclisme sont orientées sur la pratique du vélo en tandem en activité loisir. Elle attire un public de personnes malvoyantes et non voyantes et propose leur mise en relation avec des guides, comportant la mise à disposition de matériel dont elle assure le stockage et l'entretien.

La section permet de pallier les difficultés que rencontrent les adhérents porteurs d'un handicap visuel, à la pratique du cyclisme. La personne porteuse d'un handicap visuel, si elle ne fait pas partie d'une structure adaptée, est confrontée à de nombreuses contraintes : le coût d'acquisition d'un tandem est élevé, le stockage demande une pièce adaptée aux dimensions de l'appareil, l'entretien du matériel est très malaisé avec une mauvaise vision, etc.

D'autre part, ces personnes ont besoin d'un guide pilote pour les accompagner en sortie et la plupart du temps, elles ne trouvent personne pour les aider. Souvent, ayant fait l'acquisition d'un tandem, elles se retrouvent avec leur matériel qui dort dans leur garage, faute d'avoir trouvé de guide.

Le parc de tandems d'Handisport Lyonnais est devenu très âgé, malgré un suivi rigoureux concernant l'entretien du matériel (les pièces s'usent deux fois et demie plus vite sur un tandem que sur un vélo classique). L'objectif du projet consiste à acquérir deux tandems supplémentaires pour permettre aux adhérents de sortir plus régulièrement dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

LAURÉAT 2017

Un **prix d'encouragement d'un montant de 1.500 €** a été décerné au **Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides** pour l'organisation d'un **stage de ski pour les militaires blessés**.

Cela fait maintenant une dizaine d'années, que le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides propose aux militaires blessés, en fonction de leur handicap, de découvrir une autre manière de faire du ski alpin avec des matériels adaptés.

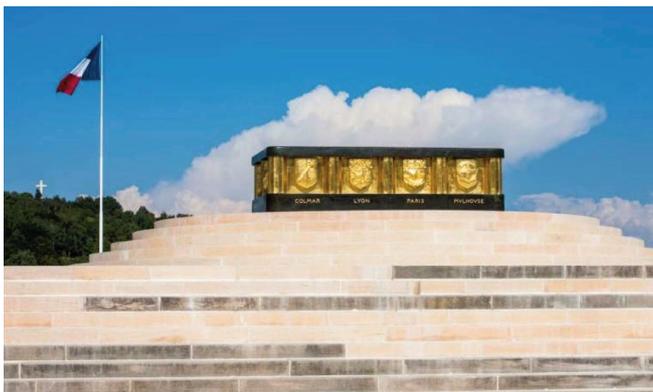
Le présent projet consiste à offrir à chaque blessé et son guide une veste de type « Softshell ».

Lors des différents stages organisés par le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides, tous les gestes posés par les cadres pèsent d'un poids considérable sur le potentiel de reconstruction des blessés atteints dans leur chair. Ainsi, la remise d'un cadeau significatif marque le lien reliant le blessé et son guide.



36° stage de ski du CSINI
à Bessans et Val Cenis (Haute-Maurienne)

COMITÉ DE LA MÉMOIRE



Le Monument National « Hartmannswillerkopf 14-18 » (68)

Pour plus d'informations, flashez le qr-code

ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=UaeYCUuldSI>



PROGRAMME

- printemps 2017 : présentation des élèves ;
- 11 novembre 2017, accueil du groupe allemand à Strasbourg ;
- 9 mai 2018, déplacement au mémorial du Hartmannswillerkopf (68700 Wattwiller) ;
- du 13 au 15 juillet 2018 : participation des deux groupes aux cérémonies liées à la Fête nationale, avec notamment dépôts de gerbe sur la tombe du Soldat inconnu et ravivage de la Flamme de la Nation.

LAURÉAT 2017

Un prix d'honneur d'un montant de 12.000 € a été décerné au lycée Marc Bloch (Bischheim) et à l'Einstein Gymnasium (Kehl) pour un projet d'échange scolaire franco-allemand.

Basé sur un travail commun pédagogique transfrontalier entre quinze élèves du lycée Marc Bloch de Bischheim, accompagnés de deux professeurs, et quinze élèves de l'Einstein-Gymnasium de Kehl, scolarisés en classe de terminale et accompagnés de deux professeurs, ce projet s'inscrit de manière idéale dans la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre. Sa

connotation « Axe européen » lui confère une dimension particulière.

Les objectifs de ce projet commun sont, pour les élèves, d'une haute valeur pédagogique :

- donner une dimension non seulement franco-allemande, mais plus largement européenne, au centenaire de la Grande Guerre ;
- travailler sur la mémoire, sa conservation, sa diffusion ;
- comprendre que le présent est une résultante du passé, notamment dans la formation de l'identité du citoyen européen ;
- faire travailler les élèves en groupes sur des supports variés ;
- apprendre à partager les informations et les restituer.

Les sujets traités se rapportent aux thèmes suivants:

- être juif à Berlin au XX^e siècle ;
- Paris, haut lieu de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale ;
- Berlin, ville au cœur des relations internationales ;
- le Paris de Zola, miroir des arts et de la culture.

LAURÉAT 2018

Un prix d'honneur d'un montant de 5.000 € a été décerné à la Société des Amis du Musée de la Grande Guerre (Meaux) pour un projet de commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Pour cet événement, le musée de la Grande Guerre a souhaité tisser le lien entre passé et présent en réunissant plusieurs générations, invitées à s'interroger sur l'histoire pour mieux comprendre le présent et préparer l'avenir.

La lumière, symbole du souvenir, du recueillement, mais aussi message d'espoir et de paix, est le fil conducteur du spectacle musical nocturne « Horizons » qui se déroulera au Parc du musée de la Grande Guerre, le 11 novembre 2018 à partir de 17h30. Un événement poétique inédit pour commémorer les cent ans de l'Armistice et rendre hommage à tous ceux, hommes, femmes, enfants de tous pays, qui ont eu à endurer la Première Guerre mondiale.

La Société des Amis du Musée de la Grande Guerre, créée en 2012, apporte son soutien aux actions de développement et de rayonnement du musée pour renforcer ses missions de transmission et de mémoire.



Le Musée de la Grande Guerre de Meaux (77)

Pour plus d'informations, flashez le qr-code

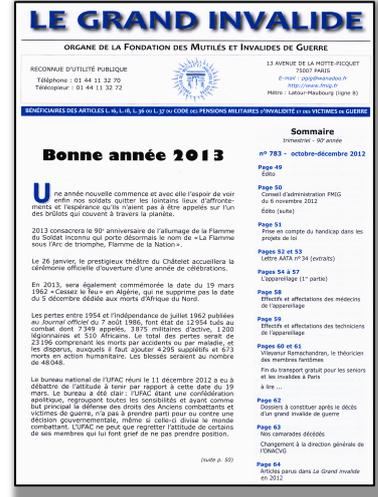
ou suivez le lien :

https://www.youtube.com/watch?v=_CQxumLZQs0



COMMUNICATION

La fondation édite un bulletin trimestriel intitulé : Le Grand Invalide. Ce journal est adressé aux organismes étatiques et institutionnels ayant à connaître de l'activité de la fondation. Il est également envoyé à tous les adhérents de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) à jour de cotisation. En 2018, le tirage moyen a été de 1.200 exemplaires. Il est imprimé par la société Vernou Impressions à Dourdan (91).



INFOS HANDICAP & ACCESSIBILITÉ N° 6

EDITO
Madame, Monsieur,
Le mardi 2015, l'histoire de cruauté humaine. Notre compassion est ébranlée par les souffrances des victimes des attentats. Quand une femme blessée, dans une zone d'urgence humanitaire, nous fait connaître son nom, nous nous arrêtons tous.
Le récit de ces heures redonne la perspective que nous espérons dans la rubrique Handicap et Accessibilité.
Mais, au-delà de ce constat, nous nous interrogeons sur la manière de mieux accompagner les personnes handicapées dans la vie quotidienne.
Le Centre d'essai des fauteuils roulants de la Fondation Garches poursuit sa mission d'accompagnement des personnes handicapées, en particulier des personnes âgées.
L'association de handicapés de la Seine-Saint-Denis a organisé une journée de sensibilisation à la RAMP, dans le cadre de la Semaine de la Sécurité des personnes handicapées.
Ces deux exemples nous montrent que la prise en compte des personnes handicapées est un enjeu de société.
Ces deux exemples nous montrent que la prise en compte des personnes handicapées est un enjeu de société.
L'association transport et environnement (ATE) accueille avec satisfaction la nouvelle directive d'une accessibilité aux transports publics, prévue en sa composition par l'Office National des transports.
L'ATE émettra après 15 jours d'étude que les trains doivent être accessibles pour tous les voyageurs. Un seul train par heure avec plancher abaissé est insuffisant, car le départ des trains doit être retardé jusqu'à ce que tous les voyageurs. Un seul train par heure avec plancher abaissé est insuffisant, car le départ des trains doit être retardé jusqu'à ce que tous les voyageurs.
L'accessibilité aux trains en toute autonomie doit être garantie aux personnes à mobilité réduite. Il est essentiel de la garantir dans la continuité de la loi sur l'égalité pour les handicapés. Ces nouvelles directives permettent une prise en compte globale de l'usage et non plus seulement la classification de leur voyage ne sera plus compliquée par la nécessité de commander des services spécifiques.

Le comité Handicap et Accessibilité de la fondation a remplacé la lettre d'information trimestrielle intitulée : lettre AATA (Appareillage – Aides Techniques – Accessibilité) par une autre lettre intitulée Infos Handicap & Accessibilité. Ce nouveau document est inséré, à échéance régulière, dans le bulletin Le Grand Invalide. Il est destiné aux instances exécutives et législatives, aux élus régionaux, départementaux ou municipaux, aux directeurs d'institution ou de service public, intervenants en réadaptation fonctionnelle, présidents d'association, responsables ou adhérent de l'association. Ce support de communication a vocation à informer les acteurs du secteur des décisions, études, réalisations et interventions relatives à l'appareillage, aux aides techniques et à l'accessibilité. Ainsi, notre fondation souhaite montrer combien tout progrès en ces domaines facilite la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Puisse cette lettre contribuer à éclairer les consciences.

12 | Le Grand Invalide n° 796 | janvier-mars 2016

Un site internet, créé en 2006 et qui sera remplacé par un site plus moderne dans le courant de l'année 2019, regroupe l'ensemble des informations relatives à la fondation et à l'association nationale, ainsi qu'à l'ex-fédération fondatrice. Les plus grands invalides de guerre y retrouvent également un guide législatif et social les informant de leurs droits et leur permettant de tenir à jour leur connaissance d'une législation qui n'évolue pas beaucoup, mais qui demeure assez complexe. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'adresse : www.fmig.fr

Les Plus Grands Invalides de Guerre
Présentent...
Leur fondation
Leur association
Leur ancienne fédération nationale
Un guide législatif et social du GIG
Dernière mise à jour : 4 novembre 2012

LES LIBÉRALITÉS

Toute personne ayant l'intention de rendre la fondation légataire de tout ou partie de ses biens, a intérêt à affecter les fonds légués à une destination précise, qui peut être choisie en fonction de sa sensibilité (aides sociales au profit des conjoints survivants, aide à l'acquisition d'appareillage et d'aides techniques, entretien des sépultures, etc.). En effet, les fonds ne sont directement utilisables selon l'intention exprimée que dans ce seul cas. À défaut d'intentions précises, les sommes recueillies sont placées sur le compte de dotation et ne permettent pas à la fondation de remplir sa mission de solidarité.

Aux camarades ou aux veuves de guerre qui auraient institué l'ex-fédération comme légataire, nous adressons les deux recommandations importantes suivantes :

- la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre n'a plus d'existence juridique, le décret du 8 décembre 2010 (JO du 10 décembre 2010) ayant approuvé sa dissolution. Le décret du 23 juillet 1927 portant reconnaissance de son utilité publique a été abrogé.

Dès lors, les testaments établis par nos adhérents, dans lesquels ladite fédération serait inscrite comme légataire - particulier ou universel -, ne pourront pas s'appliquer en l'état.

Si la volonté du testateur est maintenue à l'égard de la fondation, établissement reconnu d'utilité publique par le décret du 8 décembre 2010, et qui se substitue à la fédération, il convient donc de modifier les termes du testament en instituant la Fondation des plus grands invalides de guerre comme légataire.

- Par ailleurs, la Fondation des plus grands invalides de guerre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs totalement exonérés de droits de succession.

Dans la rédaction du testament, nous recommandons aux donateurs de mentionner, de manière claire et incontestable, la destination précise qu'ils souhaitent donner à leur legs. Plusieurs possibilités sont offertes :

- + action sociale destinée aux veuves de guerre,
- + appareillage,
- + aides techniques,
- + action sociale destinée aux grands invalides de guerre,
- + ou tout autre choix de votre part.

Si aucune précision autre que la qualité du légataire n'est apportée dans le testament, la Fondation imputera le legs conformément au choix du conseil d'administration (affectation au fonctionnement ou au fonds de dotation).

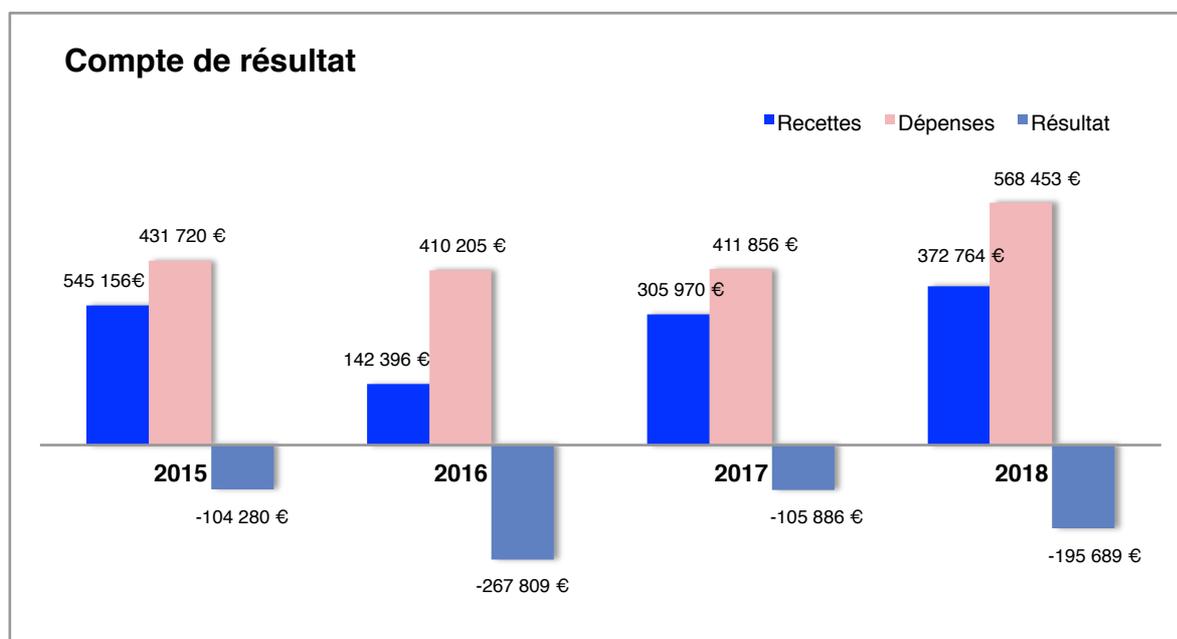
RAPPORT DE GESTION 2018

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation recourt aux services du cabinet d'expertise comptable *Léo Jégard & Associés* de Fontenay-sous-Bois. La mission est placée sous la responsabilité de Monsieur François Jégard, associé signataire, qui sera assisté dans l'organisation et le suivi de sa mission par M^{mes} Anaïs Souto, directrice de mission et Clara Gourgas, collaboratrice. La sincérité et la régularité des comptes sont vérifiées par Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes, désigné lors du conseil d'administration du 22 juin 2017 pour un mandat de six ans, qui expirera donc à l'issue du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

La cérémonie de remise des prix 2017 - 2018 s'est déroulée le mercredi 28 novembre, dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides. Huit prix ont été remis pour un montant global de 43.640,53 €.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de la FPGIG est présenté selon les normes habituellement en vigueur dans les fondations. Pour l'exercice 2018, le compte de résultat laisse apparaître un déficit de 195.689 €.



Aucun événement marquant n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, effectuée le 31 décembre 2018.

Charges 2018 budgétées et réalisées

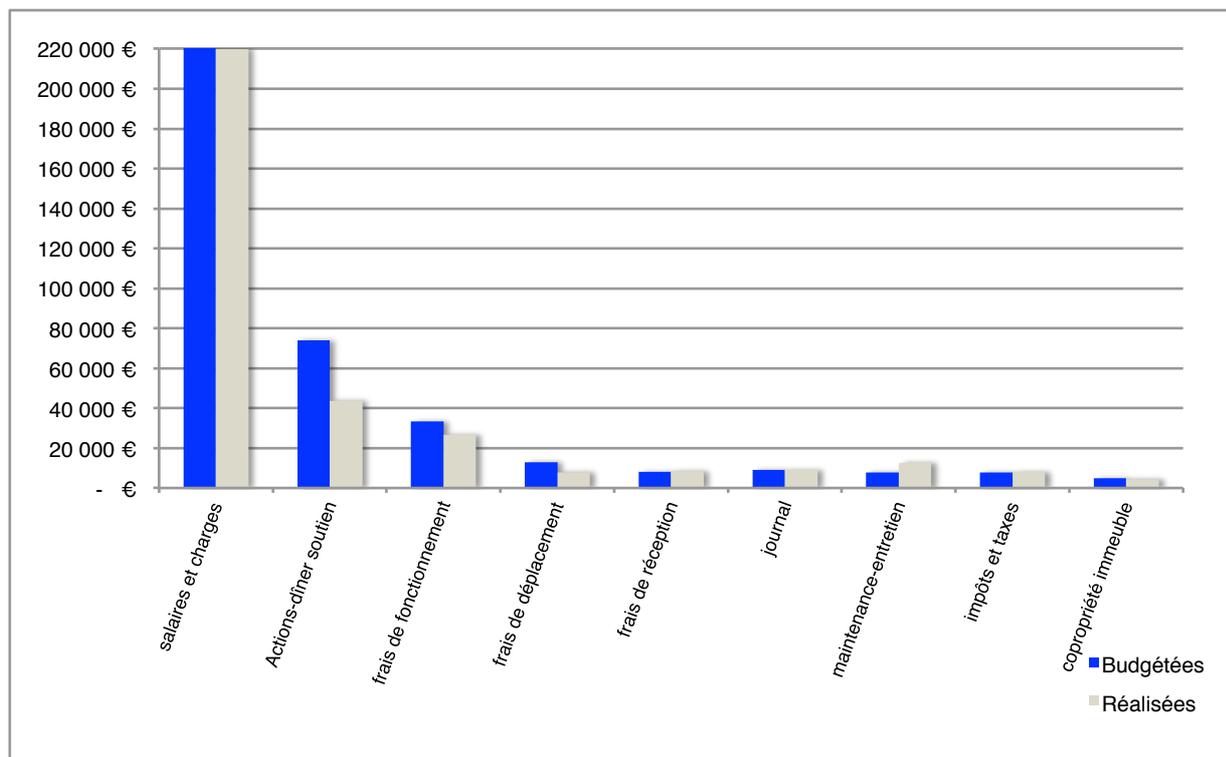


Figure 2 : compte de résultat (emplois) au 31 décembre 2018

Concernant les Charges, la réalisation au 31 décembre 2018 laisse apparaître un déficit global de 170.424 €. Cet écart est dû essentiellement aux postes *fournitures bureau, produits entretien, petit équipement, site internet, frais de déplacement et programme d'action* qui ont été trop fortement dotés. D'autres postes n'ont pas été suffisamment provisionnés en raison d'évènements non connus au moment de l'élaboration du budget *entretien et réparation* : ascenseur, NewEdge, BFP travaux menuiserie – *services bancaires* : souscription Le Conservateur et surtout les *dotations aux provisions des moins values latentes* (195.877 €).

Les écarts les plus significatifs des charges par rapport au projet de budget 2018 sont analysés à la rubrique **CHARGES – Fonctionnement**.

Le poste « frais de fonctionnement » (cf. figure 2) représente toutes les charges permanentes permettant à la fondation d'agir : EDF/GDF, fournitures bureau, locations diverses, assurance, documentations abonnements cotisations diverses, frais honoraires, relations publiques, Archives DF, affranchissements, téléphone etc.

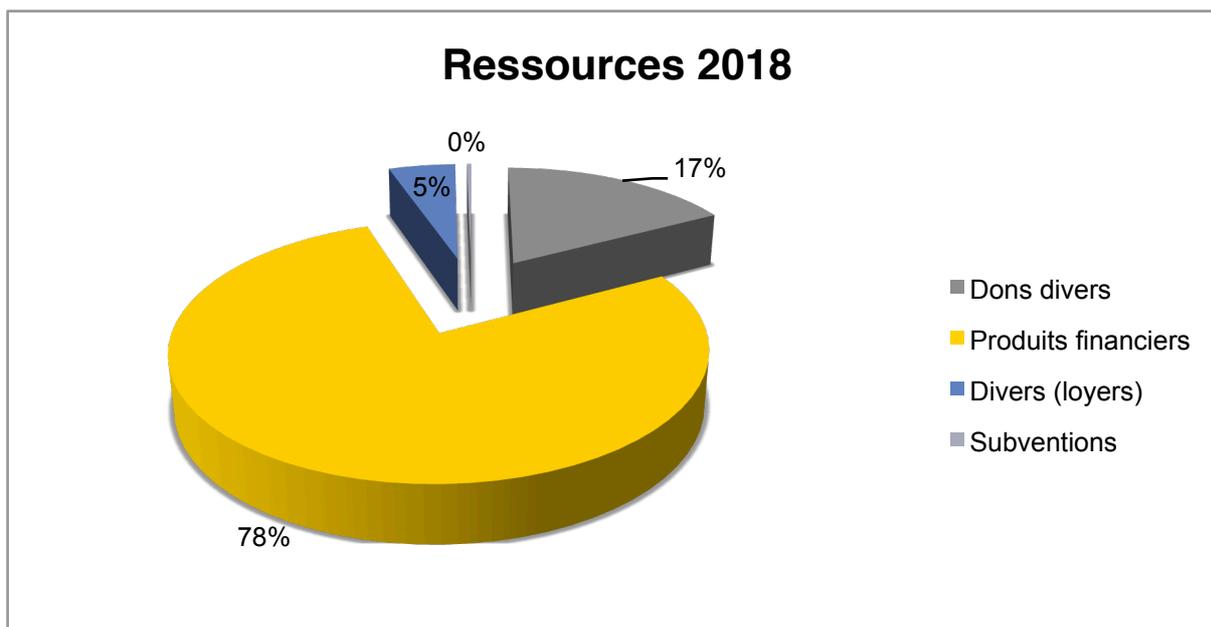
La prévision budgétaire est inférieure à la réalisation, en raison de :

- l'enregistrement des moins-values latentes des avoirs financiers en dotation aux provisions, pour un montant de 195.877 € ;
- les fournitures de bureau, d'entretien et de petit équipement sont achetés selon les besoins ;
- l'inscription d'une provision de 4 k€ pour la création d'un site internet, non réalisée (ligne « relations publiques ») ;
- la diminution des frais des administrateurs (décès du président Gouëllain) ;
- Le poste « activités du programme d'actions » représente l'ensemble des fonds affectés au programme d'actions. Pour l'exercice 2018, il a été doté à hauteur de 73.834 €, conformément à la décision du conseil d'administration (résolution n° 61 du 19 novembre 2015) qui impose que les crédits budgétaires de la ligne

« Activités du programme d'actions » non utilisés au cours d'un exercice (année n) sont inscrits au budget de l'exercice suivant (année n + 1). Afin de respecter les modalités décidées dans le cadre du plan de redressement financier, il convient de noter qu'à partir de 2019, il n'y aura plus de report de crédits.

Huit prix ont été remis pour un montant global de 43.641 €.

RESSOURCES



DONS

Le montant total des dons perçus par la fondation s'élève à 57.971 € ce qui représente 17 % des ressources. L'essentiel de ces fonds provient de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG).

L'ANPGIG a octroyé à la fondation un don de 50 k€ pour sa participation propre aux frais de fonctionnement et de personnel pour l'année 2018. La prime ANPGIG pour le personnel est de 34.245 €, charges comprises.

L'association a affecté un don de 6 k€ au profit des actions du comité scientifique et médical de la fondation.

Les adhérents de l'association ont versé 1.971 € de dons, en diminution de 52,75% par rapport à la réalisation de 2017 (la société de production de films *Récifilms* a loué nos locaux en 2017 pour 2 k€).

PRODUITS FINANCIERS

Le total des produits financiers encaissés s'élève à 262.004 € :

- 88.803 € d'intérêts suite au rachat partiel d'un montant de 1,096 M€ effectué sur le contrat *Le Conservateur* en prévision de la souscription d'un contrat de capitalisation *Conservateur Hélios Capi* d'un montant de 500 k€ (mix 50% sur fonds € et 50% en unités de compte), de l'acquisition du fonds *Pluvalor Premium* pour 172 k€, du fonds *Altivalor C* pour 167 k€ et du fonds *Rendement Valor C* pour 167 k€, et une affectation du solde de 90 k€ pour approvisionner le compte à vue ;

- 129.630 € de plus-value suite au rachat partiel pour 1 M€ effectué sur le contrat Long Cours Capi en prévision de l'ouverture d'un contrat de capitalisation INTENCIAL GESTION PRIVEE II auprès d'Apicil Life pour 500 k€, versement complémentaire de 340 k€ sur le contrat de capitalisation INTENCIAL ARCHIPEL CAPI et l'affectation du solde de 160 k€, à la trésorerie de fonctionnement ;
- 43.202 € de dividendes sur SCPI ;
- 138 € intérêts générés par le Compte à terme ouvert le 17 octobre 2018 ;
- 230 € d'intérêts générés par le Compte sur Livret Associations.

DIVERS

Depuis 1993, l'Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie Char (UNABCC) occupe un bureau de permanence au siège de la fondation. Cette association nous adresse un soutien au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement liées à cette occupation. Pour 2018, l'UNABCC a versé un montant de 2.980 € en augmentation de 10,2% par rapport à l'année précédente.

L'ANPGIG prend à sa charge 34% des frais de fournitures de bureau supportés par la fondation, à savoir 1,7 k€ (résolution n° 2 du Conseil d'administration de l'ANPGIG du 8 novembre 2017) ;

L'association des écrivains combattants a emménagé le 9 février 2018 et occupe l'ancien bureau du président. Le contrat de location a été signé le 29 novembre 2017 et prévoit un loyer mensuel de 1.000 €. Au titre de l'année 2018, nous avons perçu 12.082 € répartis de la manière suivante : 10.667 € de loyer pour la période d'occupation du 9 février au 31 décembre et 1.415 € correspondant aux charges annexes de fonctionnement (10 % des charges globales EDF-GDF auxquelles s'ajoutent 1.000 € pour l'utilisation de la salle de réunion, conformément aux dispositions prévues par le contrat de location).

SUBVENTIONS

Au même titre que les acteurs économiques classiques, les fondations et associations subissent de manière sensible le ralentissement économique général. Les financements publics distribués sous forme de subventions sont en baisse constante, en particulier de la part de l'État.

La demande de subvention d'un montant de 5 k€ adressée à l'ONACVG pour le projet d'échange franco-allemand a été refusée. Notre demande a été transférée au pôle « partenariats et subventions » de la SGA qui nous a attribué une subvention de 1 k€.

CHARGES

Le total des charges de la fondation représente un coût global de 562 k€, en augmentation de 164 k€ par rapport au projet de budget 2018 du fait de l'enregistrement des moins values latentes pour 195.877 €.

L'exercice 2018 se solde par un résultat négatif de 196 k€. Le principe de prudence qui interdit l'enregistrement des plus-values latentes (évaluées au 31/12/2018 à 716.677 €), mais conduit à l'enregistrement des moins-values latentes (195.877 € pour 2018) a pour conséquence néfaste la cristallisation progressive du déficit au fil des exercices.

FONCTIONNEMENT

Les écarts les plus significatifs des charges de fonctionnement par rapport au projet de budget 2018 sont :

Rapport d'activité 2018

- Fournitures bureau : - 3.045 € (peu de charges) ;
- Publicité : - 3.400 € (provisions pour création du site internet non réalisée en 2018) ;
- Déplacements des administrateurs : - 5 069 € (décès JCG budgété 4,5 k€) ;
- Programme d'actions : - 30.193 € (reliquat non consommé des comités d'action) ;

- Entretien - réparation : + 4.217 € (ascenseur réfection du moteur de traction 2,5k €, NewEdge 1,5 k€ téléphonie, BFP travaux menuiserie 1 k€) ;
- Service bancaire : + 2.322 € (frais souscription Le Conservateur 500 k€ x 0,50% 2,5 k€) ;
- Dotations aux provisions : + 195.877 € (moins values latentes du portefeuille).

ACTION SOCIALE

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la fondation du 26 mars 2013, l'association étant en contact direct avec les adhérents, elle gère seule l'action sociale.

Donation Thuillier - Ce fonds est géré par une commission composée de trois membres du conseil d'administration de l'ANPGIG (M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand). Il permet d'attribuer des aides financières aux conjoints survivants ayant des difficultés financières et qui en font la demande. En 2018, aucune aide n'a été enregistrée.

Le conseil d'administration de l'ANPGIG du 25 mars 2014 a décidé que les secours au décès (pour rappel : le montant était fixé à 50 fois la valeur du point de pension militaire d'invalidité en vigueur jusqu'au CA du 26 juin 2018. Celui-ci accorde une augmentation franche du secours au décès qui ne sera plus corrélé au point de pension militaire d'invalidité, il passe à 1 k€), attribué à chaque conjoint survivant après le décès d'un adhérent marié, seraient imputés systématiquement et exclusivement sur le compte *Thuillier* à compter du 1^{er} janvier 2014, cette décision ne trahissant en rien l'esprit du donateur. En 2018, l'ANPGIG a versé 28 secours répartis de la manière suivante :

- 21 secours au décès à 720 € soit 15.120 € ;
- 7 secours au décès à 1 k€ soit 7.000 €.

Le total des secours et aides financières distribué pour 2018 est de 22.120 €.

Le solde du compte au 31 décembre 2018 est de 189.147,13 €.

Legs Scott - Ce fonds est géré par l'ANPGIG, mais détenu sur un compte de la Fondation. Au cours de l'exercice 2018, la commission d'attribution de ce legs, composée de M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand, a attribué quatre aides matérielles pour un montant de 1.873,10 €. Le solde du compte au 31 décembre 2018 est de 66.750,33 €.

Ce legs sert à participer à l'acquisition de matériels (orthèses, prothèses) ou à l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles.

L'ensemble des actions sociales est administré par l'association, mais les allocations sont financées par la fondation qui détient l'intégralité des fonds.

PROGRAMME D' ACTIONS

En présence de M^{me} Geneviève Darrieussecq, qui a remis le prix d'honneur de la catégorie *Scientifique et Médical*, huit prix ont été remis à sept lauréats pour un montant de 43.640,53 €. La cérémonie s'est déroulée le mercredi 28 novembre, dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides. L'organisation de cette réception représente une dépense de 2.933 €.

Les lauréats sont les suivants :

Comité Scientifique et Médical :

- Le CERAH (INI) a reçu un prix de 19.500 €, pour le développement d'un outil numérique pour la formation des ergothérapeutes aux effets des réglages des fauteuils roulants manuels sur les contraintes musculo-squelettiques à l'épaule.

Comité Sport et Jeunesse :

- le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 5.000 € pour l'acquisition d'un verticalisateur EASY STAND GLIDER.
- Le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 5.000 € pour l'acquisition d'un vélo isocinétique à manalié.
- Le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 1.500 € pour le financement de vestes de sport de montagne.
- Le comité régional Handisport de Nouvelle-Aquitaine a reçu un prix de 3.000 € pour l'acquisition de fauteuils multisports.
- L'association Handisport Lyonnais a reçu un prix de 3.000 € pour l'acquisition de deux tandems pour la section cyclisme.

Comité Devoir de Mémoire :

- Le lycée Marc Bloch (Bischheim) et Einstein Gymnasium (Kehl) ont reçu un prix de 1.816,53 € pour l'échange franco-allemand du Centenaire (l'ANPGIG a financé toutes les charges du 14 Juillet soit 18.401 €).
- La société des amis du Musée de la Grande Guerre à Meaux a reçu un prix de 4.824 € pour l'achat de 6.000 bougies Led pour la commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Pour assainir la gestion financière, le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a décidé de ne plus reporter les crédits non consommés par les comités d'action d'une année sur l'autre. Le poste *Activités du programme d'actions* est inscrit au projet de budget 2019 pour un montant de 40 k€ annuels, soit 10 k€ par comité d'action.

PLACEMENTS

Au cours de l'année 2018, nous avons poursuivi notre politique de diversification du portefeuille dans la perspective de :

- trouver des solutions financières permettant de générer des revenus ;
- financer les besoins structurels (charges de fonctionnement) et les projets d'avenir (comités d'action) ;
- garantir la sécurité des fonds de la fondation.

Arbitrage du portefeuille ACP :

- le rachat partiel de 1 M€ a été réalisé le 25 mai 2018 sur le contrat « MMA Long cours Capi» qui a généré une plus value de 129.630 € inscrite en produits ;
- le 2 juillet, ouverture d'un contrat de capitalisation INTENCIAL GESTION PRIVÉE II auprès d'Apicil Life pour 500 k€ ;
- le 2 juillet, versement complémentaire de 340 k€ sur le contrat de capitalisation INTENCIAL ARCHIPEL CAPI, souscrit par la fondation le 7 février 2013 ;
- affectation du solde, d'un montant de 160 k€, à la trésorerie de fonctionnement (conseil d'administration du 21 juin 2018). 30.370 € n'ont pas été replacés dans la dotation 160 k€ - 129.630 € = 30.370 €.

Réorientation dans le portefeuille Le Conservateur :

La mise en application de la résolution n° 89 adoptée le 29 novembre 2017 a conduit :

- au rachat total du produit PLUVALOR C (Le Conservateur) pour 1.007.836 € avec une plus-value enregistrée de 88.804 €, soit un total de 1.096.640 €. Cette opération a été effectuée le 15 février 2018.
- à l'acquisition de 1.649,544 parts du fonds PLUVALOR PREMIUM (valeur : 175.179 €) ;
- à l'acquisition de 1.049,917 parts du fonds ALTIVALOR (valeur : 167.115 €) ;
- à l'acquisition de 1.607,225 parts du fonds RENDEMENT VALOR (valeur : 167.344 €) ;
- au versement de 500 k€ sur un fonds en euros nommé Conservateur Hélios Capitalisation ;
- au prélèvement de 90 k€, virés sur le compte courant Société Générale, pour les besoins de trésorerie (CA 21 juin 2018).

Société Générale

Le 17 octobre, ouverture d'un compte à terme Trésor+ auprès de la Société Générale pour un montant de 190 k€ afin de faire fructifier les excédents de trésorerie (taux de 0,40 %).

AXA

La mise en application de la résolution n° 88 adoptée le 29 novembre 2017 a conduit à la mise en œuvre de la gestion pilotée profil Équilibré, appelée également « gestion sous mandat » pour le fonds € Excelium le 6 juillet.

L'arbitrage entraîne la scission de ce fonds (2.010.096 €) en deux parties égales.

- Une première partie reste investie sur le fonds € (1.005.048 € Excelium),
- la seconde est répartie en 10 supports choisis par AXA pour 1.005.048 €.

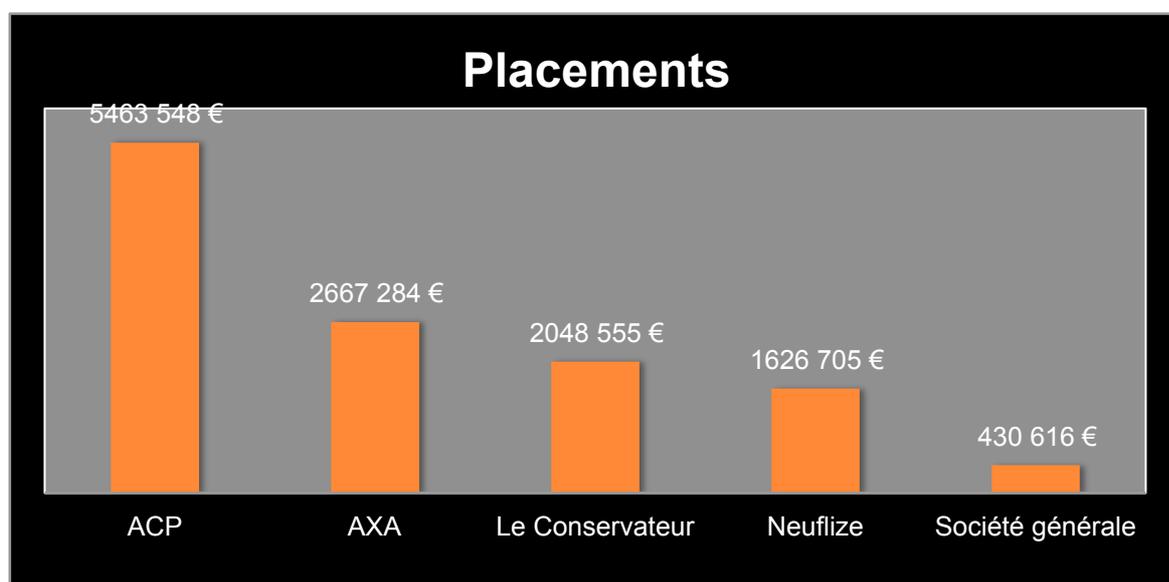
Il est à noter que les produits AXA Coupon Sérénité 5 pour 449.933 €, AXA Selectiv'Immo pour 159.505 € et AXA Sérénité Tempo 3 pour 146.435 € sont intégrés dans la gestion pilotée.

Le portefeuille de valeurs mobilières a une valeur globale estimée au 31 décembre 2018 de 12.236.708 €. Il a subi une perte de 4,17 % sur l'année 2018 (pour mémoire, sa valorisation au 31/12/2017 était de 12.769.331 €).

Cette baisse de 533 k€ s'explique de la manière suivante :

- plusieurs rachats de produits financiers réalisés en cours d'année ont permis l'encaissement de plus-values (218 K€) ;
- une partie des fonds issus des rachats n'a pas été réinvestie et a été versée directement à la trésorerie de fonctionnement (31,5 k€) ;
- des frais de souscription ont été prélevés par *Le Conservateur* lors des opérations réalisées en février (2,5 k€) ;
- le net recul des rendements en 2018 a affecté le portefeuille qui enregistre une moins-value globale de - 281 k€.

Les avoirs sont répartis de la manière suivante :



Les taux de rendement annuel global par prestataires financiers pour l'ensemble de l'année 2018 sont compris entre :

- *Action Conseil Patrimoine* (mix fonds €, unités de compte et SCPI) : -2,19 % ;
- *AXA* (contrat de capitalisation en € et unités de compte) : -3,91 %.
- *Le Conservateur* (OPCVM en €) : - 5,38 %
- *Neuflyze* (contrat de capitalisation en €) : 3,95 %
- *Société générale* (*BMTN/CAT/livret*) : 0,225 %

A l'issue des différents mouvements au sein du portefeuille, la répartition avoirs/supports est la suivante :

- Fonds en euros : 35,42 % (capital garanti) ;
- Unités de compte : 51,70 % (risques divers) ;
- SCPI : 11,81 % (capital non garanti) ;
- CAT/Cliquet/Livret : 1,07 % (capital garanti).

ANALYSE DU BILAN

La publication du décret du 13 mars 2018 (*Journal officiel* du 15 mars 2018), approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de notre fondation reconnue d'utilité publique, a impliqué des ajustements comptables.

La dotation sans droit de reprise a été mécaniquement augmentée de 885 k€, en raison, principalement, de la réévaluation du siège, inscrite dans les nouveaux statuts, à 2,2 M€.

De ce fait, la valeur du patrimoine intégré s'établit en diminution de 557 k€ (885 k€ - 328 k€).

Les recommandations du commissaire aux comptes sur les normes comptables et, notamment, le principe de prudence, nous conduisent :

- à remonter les placements à long terme en immobilisations financières, pour un montant de 7.043.584 € ;
- à enregistrer les moins values latentes pour 195.877 €.

L'enregistrement des moins values latentes conduit à un résultat 2018 déficitaire de 195.689 €.

Le total du bilan est en augmentation de 96.506 € par rapport au 31 décembre 2017.

La réorientation de certains placements (MMA et Le Conservateur) nous a permis d'enregistrer des plus-values pour un montant de 218.434 €.

Les actifs circulants s'élèvent à 4.591.645 € en diminution de 7.193.142 €, 6.959.552 € ayant été remontés dans les immobilisations financières. La trésorerie est en diminution de 234.573 €.

Au passif, les fonds associatifs ont augmenté de 102.451€.

Les dettes ont diminué de 6.812 €. Les dettes constatées sont des dettes à court terme et n'appellent aucune remarque particulière. L'endettement à moyen et long terme est inexistant.

RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE

Une convention entre la fondation et l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) a été signée le 9 juillet 2014. Cet accord vise à réglementer la mise à disposition des locaux, des équipements, des matériels et du personnel de la fondation au profit de l'association. Il a aussi pour objet de fixer les modalités financières d'accompagnement de la fondation par l'association.

Au cours de l'année 2018, l'association a effectué deux versements au profit de la fondation :

- 50 k€ pour sa participation au frais de fonctionnement et de personnel ;
- 6 k€ affectés au programme d'actions.

Ces transferts de fonds ont été actés par les deux conseils d'administration.

BILAN 2018 SIMPLIFIE

ACTIF	2018	PASSIF	2018
Immobilisations incorporelles	202 €	Fonds propres sans droit de reprise	14 297 584
Immobilisations corporelles	2 204 064 €	Report à nouveau	-658 444 €
		Résultat de l'exercice	-195 689 €
			13 443 451
Immobilisations financières	6 959 552 €	FONDS ASSOCIATIFS	€
ACTIF IMMOBILISE	9 163 818 €	PROVISIONS ET FONDS DEDIES	261 897 €
Stocks			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances	8 191 €		
Valeurs mobilières de placement	4 554 862 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 674 €
Disponibilités	27 919 €	Dettes fiscales et sociales	35 749 €
Charges constatées d'avance	673 €	Autres dettes	8 692 €
ACTIF CIRCULANT	4 591 645 €	DETTES	50 115 €
TOTAL GENERAL	13 755 463 €	TOTAL GENERAL	13 755 463 €

COMPTE DE RESULTAT 2018 SIMPLIFIE

CHARGES	2018	PRODUITS	2018
Charges exploitations	365 854 €	Produits d'exploitations	75 733 €
Dotations aux provisions	195 877 €		
Charges financières		Produits financiers	262 004 €
Charges exceptionnelles	722 €	Produits exceptionnels	34 €
TOTAL CHARGES	562 453 €	TOTAL PRODUITS	337 771 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées	6 000 €	Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	34 993 €
Résultat bénéfice		Résultat perte	195 689 €
TOTAL GENERAL	568 453 €	TOTAL GENERAL	568 453 €

CONCLUSION

Le conseil d'administration, conseillé par le comité financier, veille à gérer la structure avec prudence tout en s'attachant à développer une activité opérationnelle significative.

La réorientation du portefeuille vise à diversifier les placements dans le but d'obtenir un meilleur rendement global.

Les placements sont liquidés à leur échéance et permettent de réaliser des plus-values.

Depuis 2011, année de création de la fondation, la perte cumulée après huit exercices comptables est de 854.133 €.

CONTACTS

André Auberger
Président - 02 47 28 74 98

Bernard Le Ferran
Directeur - fondation@invalidesdeguerre.org

Hélène Boulaye
Comptable - comptapgig@wanadoo.fr

Fondation des plus grands invalides de guerre
13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

Tél. : 01 44 11 32 70

www.invalidesdeguerre.org

